

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du lundi 23 septembre 2024

N° VA_DEL2024_146

Objet : Autorisation de recrutement par voie contractuelle sur des emplois permanents

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 septembre à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Chantal FLINOIS, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Annick VANNESTE, ayant donné pouvoir à Jean PERLEIN, Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Lahanissa MADI, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Florence BARISEAU, ayant donné pouvoir à Innocent ZONGO, Dominique GUERIN étant absent, André LAURENT, Mariam DEDEKEN, Violette SALANON étant excusés.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L311-1, L313-1 et L332-8 ;

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Conformément à l'article L311-1 du Code général de la fonction publique, chaque emploi permanent de la commune a vocation à être occupé par un agent titulaire de la fonction publique.

Par dérogation à ce principe, l'article L332-8 du Code général de la fonction publique, précise que des emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et que le recrutement de fonctionnaires a été infructueux. Compte tenu de la spécificité de certains emplois et de l'anticipation nécessaire à leur pourvoi, il est demandé d'autoriser le recrutement par voie contractuelle pour 3 ans renouvelables, dès lors que les publications sur les emplois cités ci-dessous n'auraient pas permis de recruter un titulaire de la fonction publique ou un candidat inscrit sur liste d'aptitude.

Après avis de la Commission Plénière du lundi 16 septembre 2024, Il est proposé aux membres du conseil :

Article 1 : De permettre le recrutement d'agents par voie contractuelle sur le fondement de l'article L332-8 du Code général de la fonction publique, pour les emplois tels que fixés en annexe.

Article 2 : Le contrat des agents sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Article 3 : Les agents devront remplir les conditions permettant d'accéder au cadre d'emploi concerné. La rémunération allouée sera fixée sur la base du traitement indiciaire.

Article 4 : Le recrutement sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Article 5 : Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le jeudi 26 septembre 2024 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20240923-205587-DE-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 25 septembre 2024

EMPLOI CREE	SERVICE D’AFFECTATION	GRADE	MISSIONS DE L’EMPLOI
Responsable recherche et financement (1 poste à temps complet)	Administratif et financier	Attaché	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le pilotage transversal et la démarche de recherche de financement des projets vis-à-vis des financeurs et des institutionnels - Rechercher des pistes de financement - Piloter la constitution et la réalisation des dossiers de candidature (recherche/sélection des partenaires, rédaction des dossiers avec les acteurs internes concernés, et appui extérieur éventuel) - Assurer un suivi complet des dossiers de demandes de financements de la demande à la clôture du dossier - Développer un réseau de partenaires - Assurer le suivi des partenariats financiers spécifiques (bilan, ajustements, etc.)
Chargé de dossier marchés publics (2 postes à temps complet)	Marchés publics	Attaché	<ul style="list-style-type: none"> - Conseiller et accompagner les services acheteurs - Expliquer les modalités de passations et de contrôles des marchés publics, sensibiliser les services aux évolutions et risques juridiques. - Mettre en œuvre les différentes procédures de marchés, de l'établissement du calendrier à la notification des marchés aux entreprises attributaires - Assurer l'effectivité et l'efficacité de la mise en concurrence - Intégrer les exigences issues des diverses réformes liées à la commande publique - Gérer les risques contentieux - Mener la réflexion sur l'insertion de clauses environnementales et sociales dans les marchés - Réaliser les montages annexes : avenant, marché complémentaire, d'exclusivité etc. - En lien avec le service acheteur, vérifier les différents documents et apprécier la conformité des marchés au regard du code de la commande publique ; suivre les dossiers qui sont présentés en commission (CAO)
Instructeur marchés publics (1 poste à temps complet)	Marchés publics	Rédacteur	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à la phase d’identification des besoins avec les services concernés - Rédiger les pièces afférentes à la passation de marchés publics - Assurer la gestion globale de la procédure de marché : suivi contractuel et relationnel avec les fournisseurs et les titulaires des marchés - Accompagner les différents services dans l’exécution des marchés - Contrôler la bonne application de la réglementation - Contrôler le bon suivi des procédures, la planification et la programmation des marchés

<p>Directeur de centre d'accueil et de loisirs</p> <p>(1 poste à temps complet)</p>	<p>Enfance</p>	<p>Animateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer l'encadrement administratif et fonctionnel d'une équipe - Accueillir les publics dans le respect de la mise en œuvre de la politique éducative de la ville et du cadre réglementaire - Assurer la gestion pédagogique, administrative et budgétaire de la structure - Assurer la gestion et le contrôle de conformité de l'équipement - Veiller au respect des réglementations liées à l'occupation de l'établissement
---	----------------	-------------------------	--